



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

Projet de création d'une résidence accueil A Eragny

1- Objectif général

Ce projet de logement accompagné a pour objectif de **réduire le phénomène d'exclusion sociale et répondre à un manque d'habitat adéquat pour des personnes souffrant de troubles psychiques**. Ces personnes ne peuvent accéder à un logement autonome, elles ont pourtant les capacités et sont désireuses de vivre dans **un logement individuel, durable et adapté**.

	Résidence accueil
Public accueilli	Personnes en situation de précarité social et présentant des troubles psychiques stabilisés
Services proposés	Logement accompagné de personnes dans un environnement sécurisant
Capacité d'accueil	30 studios
Ouverture	24h/24 et 365 jours/an
Emplacement	Bd du Général de Gaulle / rue du Parc Eragny
Surface	1 185 m ² (sdp)
Moyens humains	2 professionnels référents et un directeur
Gestionnaire	Fondation des Amis de l'Atelier
Propriétaire	Antin résidence
Financement de fonctionnement	DDCS 95

Principales caractéristiques de la résidence accueil :

- **Un lieu de vie sécurisant et vecteur d'insertion**
- **Un lieu où est reconnu le statut de citoyen**
- **Etre chez soi, mais pas tout seul**



2- Contexte

La problématique de **l'accès et du maintien dans le logement** des personnes souffrant de troubles psychiques est primordiale dans une **démarche d'inclusion**, car elle permet d'éviter à ces personnes de s'inscrire dans **une spirale de précarisation et d'exclusion**.

Le projet de résidence accueil à Eragny a été initié il y a 10 ans pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire. Sa réalisation est aujourd'hui possible grâce à l'engagement et aux soutiens de **la mairie d'Eragny**, de **l'UNAFAM 95**, de **la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise**, du **Conseil Départemental**, de **la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)** et de **la Direction Départementale des Territoires (DDT)**.

3- Projet de résidence accueil

Le public visé

- **Fragilisés** et handicapés par des **troubles psychiques**, dont l'état s'est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi-collective.
- **Suffisamment autonomes** pour accéder à un logement privatif, dès lors que des soins sont garantis et qu'un accompagnement médico-social est assuré autant que nécessaire.
- Dans une situation **d'isolement ou d'exclusion sociale**.
- A **faible niveau de revenus** et sans critères d'âge.
- **Habitant le Val d'Oise**.

Un logement pérenne

- Résidence permettant d'apporter une **réponse adaptée** selon le degré d'autonomie et d'habileté de chaque personne ;
- **Logement individuel durable** (titre d'occupation) avec **espaces collectifs et de convivialité** ;
- **Ouverture sur la cité** (liens avec les associations, les activités et commerces du quartier).

Un accompagnement adapté

- **L'accompagnement prend en compte la personne dans sa globalité**, il est donc pluridisciplinaire et articulé entre les équipes de la résidence accueil et les principaux partenaires : services d'accompagnement médico-sociaux, services sociaux, professionnels de soins et l'environnement de travail des résidents.
- Le projet social individualisé s'articulera autour de quatre axes :
 - proposer **un environnement chaleureux et sécurisant** qui favorise la restauration des liens sociaux et affectifs ;
 - favoriser **la continuité des soins** ;
 - **maintenir et développer l'autonomie** des personnes en respectant leur rythme ;
 - permettre **une citoyenneté active**.

Les moyens

- Pilotage de la résidence par **un directeur**.
Accompagnement par 2 professionnels référents présents en journée, ainsi que certaines soirées, du lundi au samedi : **un maître de maison et un travailleur social**.
- 1 bâtiment, de **1 185 m² de surface de plancher**, bénéficiant d'un **emplacement de qualité**. Il est situé à un quart d'heure à pied du vieux Eragny et des zones commerçantes, peu avant l'Oise.